

LETTRE D'INFORMATION RELATIVE AUX RÉINSCRIPTIONS ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019/2020

**QUELLES QUE SOIENT VOTRE DISCIPLINE ET FUTURE ECOLE DOCTORALE DE
RATTACHEMENT, VOTRE INTERLOCUTEUR POUR LA RÉINSCRIPTION
DEMEURE M. JÉRÔME BROCHERIOU**

Cher(e)s Doctorant(e)s,

Veillez trouver, pour la prochaine rentrée universitaire 2019/2020, la procédure et le calendrier à respecter pour le dépôt de vos demandes de renouvellement d'inscription, selon votre année d'inscription.

Je vous rappelle que l'inscription en thèse de doctorat doit être renouvelée au début de chaque année universitaire et qu'elle n'est pas automatique.

Votre demande devra obligatoirement être adressée à l'Ecole Doctorale 180. Une fois validée par l'Ecole Doctorale, votre dossier sera transmis à l'Institut de Formation Doctorale (IFD). Vous serez ensuite averti par un courriel de l'IFD de la procédure à suivre pour finaliser votre réinscription administrative.

Enfin, j'attire votre attention sur la nécessité de respecter le calendrier et les dates qui correspondent à votre situation : n'attendez pas la rentrée universitaire pour constituer votre dossier.

Vous retrouverez les procédures et imprimés à télécharger sur le site de l'ED 180 en suivant le lien : <http://ecoledoctorales.parisdescartes.fr/ed180/Doctorants-de-l-ED/Re-inscription>

En vous souhaitant de passer un bel été.

Bien cordialement,

Paris, le 02/07/2019
Laurence SIMMAT-DURAND

DOCTORANT(E) INSCRIT(E) EN 1^{ère} ANNÉE DE THÈSE ET SOLLICITANT LE PASSAGE EN 2^{ème} ANNÉE

	Pièces justificatives à joindre OBLIGATOIREMENT au dossier	
1	Fiche de renouvellement d'inscription dûment complétée par vos soins + avis et signature de votre directeur(trice) de recherche	<input type="checkbox"/>
2	Attestations de formations doctorales suivies (ateliers, séminaires, colloque, etc)	<input type="checkbox"/>
3	Le relevé de décisions de votre statut RQTH, pour les doctorants en situation de handicap	<input type="checkbox"/>

Le doctorant devra également fournir l'attestation [CVEC](#) (Contribution de la Vie Etudiante et de Campus) **lorsqu'il aura été autorisé à se réinscrire par l'IFD**, afin de pouvoir finaliser les démarches de paiement des droits universitaires.

La date limite de dépôt/envoi à l'Ecole Doctorale SHS des demandes de renouvellement d'inscription en 2^{ème} année est fixée **idéalement avant le 19 juillet 2019** et au plus tard le **25 septembre 2019**

DOCTORANT(E) INSCRIT(E) EN 2^{ème} ANNÉE DE THÈSE ET SOLLICITANT LE PASSAGE EN 3^{ème} ANNÉE

	Pièces justificatives à joindre OBLIGATOIREMENT au dossier	
1	Fiche de renouvellement d'inscription dûment complétée par vos soins + avis et signature de votre directeur(trice) de recherche	<input type="checkbox"/>
2	Attestations de participation aux séminaires/ateliers doctoraux/journées d'étude/colloque	<input type="checkbox"/>
3	L'avis du Comité de Suivi Individuel de thèse dûment complété et signé des membres du comité et du doctorant	<input type="checkbox"/>
4	Rapport d'avancement de vos travaux de recherche d'au moins dix pages (au format électronique pdf)	<input type="checkbox"/>
5	Le relevé de décisions de votre statut RQTH, pour les doctorants en situation de handicap	<input type="checkbox"/>

Le doctorant devra également fournir l'attestation [CVEC](#) (Contribution de la Vie Etudiante et de Campus) **lorsqu'il aura été autorisé à se réinscrire par l'IFD**, afin de pouvoir finaliser les démarches de paiement des droits universitaires.

La date limite de dépôt/envoi à l'Ecole Doctorale SHS des demandes de renouvellement d'inscription en 2^{ème} année est fixée **idéalement avant le 19 juillet 2019** et au plus tard le **25 septembre 2019**

Les dossiers incomplets ou parvenus hors délais à l'Ecole Doctorale ne seront pas traités.

POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION D'INSCRIPTION EN 4^{ème} ANNÉE DE THÈSE

Pièces justificatives à joindre OBLIGATOIREMENT au dossier		
1	Fiche de demande de dérogation avec cachet et signatures originales	<input type="checkbox"/>
2	Une lettre motivée du doctorant, datée et signée, détaillant les motifs de cette demande de dérogation	<input type="checkbox"/>
3	Une lettre d'appui du directeur de recherche datée et signée	<input type="checkbox"/>
4	Le rapport d'avancement* de vos travaux de recherche rédigé au format pdf, qui doit être validé par le directeur de recherche, qui atteste en avoir pris connaissance	<input type="checkbox"/>
5	Attestations de formations doctorales suivies (ateliers, séminaires, colloque, etc)	<input type="checkbox"/>
6	L'avis du Comité de Suivi Individuel de thèse dûment complété et signé des membres du comité et du doctorant	<input type="checkbox"/>
7	Le justificatif de financement pour l'année 2019/2020 pour les doctorants financés	<input type="checkbox"/>
8	Le relevé de décisions de votre statut RQTH, pour les doctorants en situation de handicap	<input type="checkbox"/>

* Le rapport d'avancement de vos travaux de recherche rédigé peut se présenter sous deux formes, au choix :

- Soit un résumé détaillé, structuré et argumenté de 20 pages (au moins) de la recherche doctorale. Ce résumé doit notamment comprendre un bilan détaillé du terrain d'enquête (modalités d'enquête, conditions d'accès, méthodes utilisées...) et les principales orientations bibliographiques (*document composé en times 12, interligne 1,5*)
- Soit d'une partie significative de la thèse (au moins 100 pages) si celle-ci est en cours de rédaction (*document composé en times 12, interligne 1,5*)

Le doctorant devra également fournir l'attestation [CVEC](#) (Contribution de la Vie Etudiante et de Campus) **lorsqu'il aura été autorisé à se réinscrire par l'IFD**, afin de pouvoir finaliser les démarches de paiement des droits universitaires.

La date limite de dépôt/envoi à l'Ecole Doctorale SHS des demandes de dérogation d'inscription est fixée est fixée **idéalement avant le 19 juillet 2019** et au plus tard le **16 septembre 2019**

*Les dossiers incomplets ou parvenus hors délais
à l'Ecole Doctorale ne seront pas traités.*

POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION D'INSCRIPTION EN 5^{ème} OU 6^{ème} ANNÉE DE THÈSE

Pièces justificatives à joindre OBLIGATOIREMENT au dossier		
1	Fiche de demande de dérogation avec cachet et signatures originales	<input type="checkbox"/>
2	Une lettre motivée du doctorant, datée et signée, détaillant les motifs de cette demande de dérogation	<input type="checkbox"/>
3	Une lettre d'appui du directeur de recherche datée et signée	<input type="checkbox"/>
4	Le rapport d'avancement* de vos travaux de recherche rédigé au format pdf, qui doit être validé par le directeur de recherche, qui atteste en avoir pris connaissance	<input type="checkbox"/>
5	Attestations de formations doctorales suivies (ateliers, séminaires, colloque, etc)	<input type="checkbox"/>
6	L'avis du Comité de Suivi Individuel de thèse dûment complété et signé des membres du comité et du doctorant	<input type="checkbox"/>
7	Le justificatif de financement pour l'année 2019/2020 pour les doctorants financés	<input type="checkbox"/>
8	Le relevé de décisions de votre statut RQTH, pour les doctorants en situation de handicap	<input type="checkbox"/>

* Le rapport d'avancement de vos travaux de recherche rédigé doit comprendre :

Le plan détaillé de la thèse + extraits significatifs et cohérents du manuscrit de thèse (représentant au moins 100 pages) + bibliographie de la thèse (*documents composés en times 12, interligne 1,5*).

Le doctorant devra également fournir l'attestation [CVEC](#) (Contribution de la Vie Etudiante et de Campus) **lorsqu'il aura été autorisé à se réinscrire par l'IFD**, afin de pouvoir finaliser les démarches de paiement des droits universitaires.

La date limite de dépôt/envoi à l'Ecole Doctorale SHS des demandes de dérogation d'inscription est fixée est fixée **idéalement avant le 19 juillet 2019** et au plus tard le **16 septembre 2019**

*Les dossiers incomplets ou parvenus hors délais
à l'Ecole Doctorale ne seront pas traités.*